



CIBE



Journée technique

le mercredi 3 mai 2017
à CHALON-SUR-SAONE (71)



Combustion du bois et émission d'oxydes d'azote



L'azote est présent naturellement dans le bois, comme dans d'autres combustibles, et dans l'air. Dès lors, la combustion du bois produit, par combinaison d'atomes d'oxygène et de composés azotés, des oxydes d'azote (regroupés sous la formule NO_x) qui sont rejetés avec les fumées. Ces substances, diffusées dans l'air en quantités plus ou moins importantes selon la nature du bois, la conception de la chaudière et les conditions de combustion, ont des effets sur la santé humaine (fonctions respiratoires) et sur l'environnement (contributions au phénomènes de pluies acides, d'effet de serre, d'atteinte à la couche d'ozone). Ils sont donc considérés comme polluants et à ce titre objet de réglementations visant à en réduire les volumes émis, donc les impacts.

Depuis longtemps, les constructeurs d'équipements ont intégré cette problématique et mis au point des technologies permettant de limiter les émissions d'oxydes d'azote. A ce jour, de nombreuses installations bénéficient de ces progrès qui permettent de garantir le respect de la réglementation, notamment celle concernant les installations de combustion, objet de la rubrique ICPE 2910. La question est d'autant plus d'actualité que cette réglementation, modifiée en 2013, doit être à nouveau révisée très prochainement à l'occasion de la transposition en droit français de la Directive européenne « MCP » (medium combustion plants) qui vise les installation de plus de 1 MW.

La journée a pour objectif de donner aux acteurs du domaine du bois-énergie un aperçu de l'état de l'art et des pratiques en matière de maîtrise des émissions d'oxydes d'azote, de façon à leur fournir les éléments d'appréciation nécessaires pour conduire les projets nouveaux ou pour déterminer les adaptations qui pourraient s'avérer nécessaires sur les installations existantes. Elle s'appuiera sur l'expertise de spécialistes de ces questions et sur le retour d'expérience d'acteurs ayant mis en œuvre les solutions appropriées.

Pour plus d'informations, contactez le CIBE au 09 53 58 82 65 – contact@cibe.fr

Conférences (matin) & visite (après-midi)

de la chaufferie Est de Chalon-sur-Saône

Délégant : Ville de Chalon-sur-Saône – Délégataire : Chalon Energie

Constructeur chaudière : WEISS France – Bureau d'études : CLER Ingénierie (Lyon)

Chaudière biomasse de 20 MW, mise en service fin 2013,
consommation de 32 000 tonnes de bois par an produit dans un rayon de 150 km

avec l'intervention des sociétés COMPTE.R, DALKIA, ENGIE RESEAUX, PROSSERGY – ATANOR, WEISS France et du CIBE





Programme

- 09h00** **Accueil – café**
- 09h30** **Ouverture**
*Un représentant de la ville de Chalon-sur-Saône
Bruno de MONCLIN, Président du CIBE*
- 09h45** **Formation des NOx et techniques de limitation ou de réduction**
Julien LARGUIER, Gérant, PROSSERGY - ATANOR
- 10h15** **Cadre règlementaire actuel et à venir**
Jean-Pierre TACHET, Conseiller technique, CIBE
- 10h45** **Enseignements issus des campagnes de mesures de l'ADEME**
Simon THOUIN, Service Bioressources, ADEME
- 11h15** **Vision des constructeurs**
*Rémy AUBRY, Responsable R&D et Formation, WEISS France
Bruno CHIEZE, Direction des grands projets, innovations et performances
environnementales, SA COMPTE-R - constructeur de chaudières biomasse*
- 12h00** **Retour d'expérience des exploitants**
*Dominique LAMARD, Responsable Départemental Saône et Loire, ENGIE RESEAUX
David KUKULINSKI, Chef de projet réalisation, DALKIA*
- 12h45** **Conclusions & perspectives**
*Michel AZIERE, Chargé de mission Biomasse & Réseaux de chaleur, ADEME
Bourgogne*
- 13h00** **Déjeuner & échanges entre participants**
- 14h30** **Départ pour la visite de la chaufferie Est de Chalon-sur-Saône**
*Chaudière biomasse de 20 MW, mise en service fin 2013,
consommation de 32 000 tonnes de bois par an importées dans un rayon de 150 km
Délégrant : Ville de Chalon-sur-Saône – Délégataire : Chalon Energie*
- 16h30** **Clôture de la journée**

INSCRIPTION EN LIGNE A L'ADRESSE SUIVANTE :

<https://goo.gl/forms/nJEdleEbOuWmGyzx1>

En partenariat avec :

